DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (ODP) PISTE POUMAILLE

uniquement réservée pour les auto-écoles ou centres de formation pour l'apprentissage à la conduite

En cas d'ouverture en cours d'année, le délai d'instruction est de un mois

1. OBJET DE LA DEMANDE (cocher la case correspondante)

UTILISATION DE LA PISTE POUMAILLE
(réservée pour les auto-écoles ou centres de formation pour l'apprentissage à la conduite)

☐ **Nouvelle demande**

☐ **Demande de reconduction**

2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom du représentant : _____

Prénom du représentant : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

_____

3. IDENTIFICATION

Nom de l'enseigne : _____

Raison sociale : _____

N° Siret + APE : _____

Adresse de l'établissement : _____

En cas de reprise d'un commerce existant, nom du prédécesseur :

_____

En cas d'ouverture en cours d'année, préciser la date : _____

- **Je m'engage à payer la redevance liée à mon occupation du domaine public.**
- **De plus, l'autorisation en cas d'accord, le sera à titre précaire et révocable pour la surface indiquée par les services municipaux, sans pouvoir prétendre à quelconque indemnité que ce soit au cas où elle viendrait à être supprimée.**
- **Dans tous les cas, cette occupation devra respecter le règlement d'occupation du Domaine Public de la ville de Tulle, approuvé par délibération du Conseil Municipal.**
- **Toute modification afférente à la présente déclaration devra être signalée sans délai au Service Sécurité - Domaine Public.**

Fait à Tulle, le ___/___/___

Signature (précédé de « Lu et Approuvé »)

Service Sécurité - Domaine Public
Mairie de Tulle
10 rue Félix Vidalin
CS 30125
19012 TULLE CEDEX
Tel: 05 55 26 64 61
sdp@ville-tulle.fr